

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 avril 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DAC 745** Budget participatif : Mise en œuvre du projet « Restaurer le patrimoine archéologique du square Georges Cain ». Subvention (160.000 euros) à l'établissement public Paris Musées.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu les articles L. 1412-2, L. 2221-1 et suivants et les articles R. 2221-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales relatifs à la création et à la gestion des régies à autonomie financière et à personnalité morale ;

Vu la délibération 2012 SG 153 - DAC 506, en date des 19 et 20 juin 2012, par laquelle est créé un établissement public local, dénommé Paris Musées (régie personnalisée dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière) à caractère administratif chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'équipement d'un montant de 160.000 euros à Paris Musées, pour la restauration du patrimoine archéologique du square Georges Cain ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

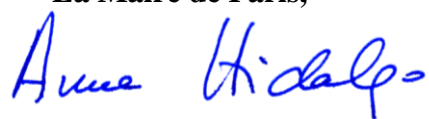
Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement est attribuée à l'établissement public Paris Musées pour la restauration du patrimoine archéologique du square Georges Cain.

Article 2: La dépense correspondante de 160 000 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**